



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-10

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, la résolution numéro PP-10 autorisant à certaines conditions, la construction de trois (3) résidences multifamiliales de dix (10) logements sur trois (3) lots de la rue du Charpentier, en vertu du *Règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

Tel que requis par la Loi, la résolution numéro PP-10 a été certifiée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, en date du 16 juin 2015.

Prenez en outre avis que la résolution numéro PP-10 est entrée en vigueur en date du 16 juin 2015 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Fait à Bromont, ce 1^{er} jour du mois de juillet 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA